

Pont Saint Martin

JUILLET
AOÛT
2019

• LE MAGAZINE DE LA COMMUNE ET DES MARTIPONTAINS •

Dossier p.6

Aéroport Nantes-Atlantique : mobilisons-nous !





27 et 28 avril : les Journées à l'Air Libre



18 mai : Inauguration du Marais de l'Île



18 mai : accueil des Nouveaux Martipontains



24 mai : balade musicale contée



24 mai : visite de l'exposition sur les vieux métiers par les résidents de la Roselière



4 juin : vernissage de l'exposition des ateliers d'écriture des Halbrans

La mairie passe aux horaires d'été

Du 15 juillet au 16 août, la mairie vous accueillera tous les matins de 8h45 à 12h15 et le mercredi en journée continue.

Lundi : 8h45 – 12h15
Mardi : 8h45 – 12h15
Mercredi : 8h45-17h
Jeudi : 8h45 – 12h15
Vendredi : 8h45 – 12h15

L'accueil sera fermé le samedi matin du 13 juillet au 24 août inclus.

Suivez l'actu !

 **Facebook :**
Mairie de Pont Saint Martin

 **Instagram :**
Mairiepsm

 **Site Internet :**
www.mairie-pontsaintmartin.fr

Magazine municipal d'informations de la mairie de Pont Saint Martin

02 40 26 80 23

contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Tirage : 3 400 exemplaires

Directeur de la publication : Yannick Fétiveau

Relecture : commission communication et vie participative

Création graphique et mise en page :
Mairie de Pont Saint Martin

Impression : Le Sillon : 02 40 58 91 24

Dans une démarche environnementale, ce bulletin a été imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec de l'encre sans solvants.



" Très bel été à tous ! "

Le mot de Yannick Fétiveau, Maire

Chères Martipontaines,
Chers Martipontains,

Chaque année, à l'aube de cette période de vacances, nous remercions les services municipaux, les associations, les enseignants, les commerçants et artisans pour leurs participations respectives au service des Martipontains et nous souhaitons, à chacun et chacune, un bel été source de repos et de partages entre amis ou en famille. Cette perspective positive est cette année occultée par le projet « abracadabrantique » de l'État qui souhaite développer l'aéroport du Grand Ouest sur le site enclavé de Nantes Atlantique après avoir eu la possibilité de le faire à Notre Dame des Landes.

Parmi les scénarii : une piste transversale catastrophique pour notre commune et pour nous tous. Développer cet aéroport tout en annonçant la volonté de préserver les populations est une ambition qui n'est pas respectueuse des habitants du territoire, déjà trahis lors de la consultation du 26 juin 2016.

Par anticipation sur cette absence de plan B, 62 % d'entre nous s'étaient exprimés favorablement à un transfert lors de cette consultation. Nous avons donc toute légitimité à condamner aujourd'hui ces scénarii.

C'est dans ce contexte que vous avez été nombreux à répondre à notre invitation le mardi 28 mai, démontrant ainsi par votre présence, votre inquiétude sur l'évolution du trafic mais aussi la volonté de vous mobiliser au côté de vos élus pour lutter contre toutes les options susceptibles d'impacter durablement notre qualité de vie.

Une antenne du COCETA s'est créée sur Pont Saint Martin. Elle est à votre service pour vous accompagner dans votre mobilisation, notamment à travers votre expression individuelle sur le site :

WWW.REAMENAGEMENT-NANTES-ATLANTIQUE.FR

Soyez nombreux à contribuer. Il faut que chacun d'entre nous réfute ces scénarii dangereux pour notre territoire.

Nous disons :

- NON à l'extension de Nantes Atlantique sinon une seule alternative : le transfert.

- NON au projet de piste transversale.

En l'absence de perspectives et d'études fiables, cette concertation publique menée à « la hussarde » ne pourra jamais légitimer les prochaines décisions de l'État. Cinq mois pour prendre une telle décision....ce n'est pas sérieux.

Merci à chacune et chacun, je compte sur vous.



L'Origami : les réservations sont ouvertes !

Débutée depuis plus de 10 mois, la construction de la salle festive devrait s'achever d'ici la fin de l'année. Dès le printemps 2020, associations et particuliers pourront ainsi investir ce nouveau lieu de convivialité, permettant d'accueillir des événements d'ampleur.

Lors du Conseil Municipal du 23 mai, les élus ont choisi le nom de la salle ainsi que les tarifs des locations. Parmi les noms proposés par les Martipontains et le comité consultatif, le nom "L'Origami", qui fait référence à l'architecture originale du bâtiment, et particulièrement à sa toiture, a été retenu à la majorité des voix.

Les modalités d'accès à ce nouvel équipement ont également été définies. Les tarifs ont été travaillés pour correspondre à ce type de bâtiment mais rester accessibles. Différents modes de location sont proposés afin de répondre au mieux à toutes les demandes. Des forfaits permettent des prix plus attractifs pour des événements festifs de grande ampleur, dont l'organisation nécessite d'avoir accès au bâtiment sur plusieurs jours. Comme pour les autres salles municipales, les tarifs diffèrent selon le profil du locataire : particulier, association ou professionnel. Les particuliers et associations de la commune bénéficient de tarifs préférentiels. Les entreprises et associations n'ayant pas d'intérêt local mais situés sur le territoire de la Communauté de Communes de Grand Lieu bénéficieront également d'un tarif plus intéressant.

Pour rappel, L'Origami disposera d'un hall d'accueil/bar de 140 m², d'une grande salle de 435 m² dont un plateau scénique de 140 m², d'une petite salle de 80 m², de loges, d'une régie et d'un office/cuisine. La grande salle sera équipée d'une tribune rétractable pouvant asseoir 270 spectateurs. Elle permettra également d'accueillir jusqu'à 350 personnes pour des repas.

Afin de permettre à tous d'organiser un événement dans des conditions optimales, les particuliers peuvent dès à présent réserver l'équipement, selon la formule qu'ils souhaitent, pour des événements familiaux organisés à partir du 1^{er} avril 2020.

+d'infos : Retrouvez l'ensemble des tarifs sur le site Internet de la commune : www.mairie-pontsaintmartin.fr
Plus de renseignements : 02 40 26 89 43

L'actu en bref



Une saison culturelle 2019-2020 renversante

La Municipalité et le comité Vie Culturelle ont, cette année encore, concocté une programmation riche et variée pour proposer des spectacles accessibles à tous. Les programmes arriveront à la rentrée dans vos boîtes aux lettres !

En attendant, rendez-vous pour le traditionnel Cinésite, le **vendredi 23 août à 21h30**, à l'Aire de Loisirs.

Le film familial **Les Vacances du Petit Nicolas** sera alors projeté en plein air. Prévoyez des vêtements chauds, et en cas de mauvais temps, la projection aura lieu en salle des fêtes.



La halte nautique : deuxième saison !

Après le vif succès rencontré par la halte nautique l'été dernier, la Municipalité renouvelle la location de canoës à partir du 6 juillet. **«Amoureux de la nature ? Offrez vous une balade sur l'Ognon, jusqu'aux portes du Lac de Grand-Lieu. Bercés par la tranquillité des lieux, vous vous laisserez porter par cette rivière à la remarquable biodiversité »** commente Bernadette Graton, adjointe déléguée à l'environnement, au cadre de vie et aux loisirs. Des sorties commentées seront organisées le **13 juillet** de 10h à 12h, le **24 août** de 8h à 10h, et le **21 septembre** de 10h à 12h. Un expert naturaliste interviendra pour vous guider jusqu'aux portes du lac, vous faisant découvrir la faune et la flore locales. Sur inscription préalable, 15€ par participant.

Infos pratiques pour la location :

Canoë (2 ou 3 places) : 8€ pour 1h, 15€ pour 2h

Kayak (1 place) : 5€ pour 1h, 10€ pour 2h

Accessible à partir de 4 ans, accompagné.

Ouvert tout l'été du mardi au dimanche, de 14h à 18h30, et chaque week-end de septembre.

+ d'infos : Halte nautique; 1 rue Maurice Utrillo - 06 24 37 86 17

Participation Citoyenne : 6 quartiers s'engagent

Étape après étape, le dispositif Participation Citoyenne se consolide. Sur proposition du Conseil des Sages, le Conseil Municipal avait enclenché son déploiement en janvier. Lors de la réunion publique du 5 juin, la Gendarmerie est venue présenter l'organisation détaillée du dispositif ainsi que le rôle du référent. Avec l'engagement de plusieurs citoyens, le protocole de mise en oeuvre va pouvoir s'organiser sur 6 quartiers : la Bourie, le Champsiôme, les Jardins de l'Abbaye (Viais), le Plessis, le Moulinier, la Résidence du Lac. Afin de communiquer sur cette mise en oeuvre, la Municipalité va proposer des rencontres par quartiers concernés dès la rentrée prochaine. Un découpage des secteurs en fonction des référents sera proposé afin de garantir une meilleure couverture citoyenne. L'objectif premier est de dissuader les voleurs via l'installation de panneaux à l'entrée des villages et des quartiers, les informant de cette vigilance citoyenne collective. **La Gendarmerie et la Municipalité encouragent les habitants intéressés notamment pour être référent à prendre contact avec la collectivité : 02 40 26 80 23 - participation-citoyenne@mairie-pontsaintmartin.fr.**

L'actu en bref

Où sont passées les hirondelles ?

Mercredi 29 mai, les enfants de l'accueil de loisirs ont participé à un recensement des nids d'hirondelle sur la commune. Un état des lieux qui s'est avéré alarmant : sur 32 nids répertoriés, seuls 9 étaient occupés par ces oiseaux migrateurs, qui reviennent chaque année dans les nids occupés précédemment. Pour rappel, la destruction des nids d'hirondelles est punie par la loi. En cas de travaux n'offrant pas d'autres choix que la destruction, un dossier doit être déposé à la DREAL.



Réaménagement de Nantes-Atlantique : Un vrai risque de fracture entre les territoires



Le 17 janvier 2018, le gouvernement et le chef de l'État décidaient de ne pas transférer l'aéroport de Nantes-Atlantique vers Notre-Dame-des-Landes et de réaménager la plateforme aéroportuaire existante. Depuis le 27 mai dernier, une concertation publique sur le projet de réaménagement de Nantes-Atlantique est lancée. Celle-ci se déroulera jusqu'au 31 juillet. Nous invitons tous les Martipontains à prendre connaissance du dossier et à exprimer leurs désaccords avant la décision du chef de l'État.



L'interview de... Yannick Fétiveau

Maire de Pont Saint Martin

Quel est l'enjeu de cette concertation ?

Cette concertation doit nous permettre de démontrer à l'État qu'il fait fausse route, puisque les 4 scénarii présentés sont irrecevables. La perspective de 89 000 vols commerciaux en 2040 (34% de progression) au regard des 57 600 vols actuels est inacceptable pour les habitants de notre territoire, très urbanisé, qui subissent déjà lourdement l'augmentation d'un trafic croissant. C'est un enjeu de santé publique, et pas uniquement sur les communes entrant dans le PGS¹ actualisé (Bouguenais, Saint Aignan de Grand-Lieu, Rezé). Les vols de nuit doivent être prohibés.

Ces chiffres sont-ils crédibles ?

Nous pouvons en douter, ils sont certainement minimisés. La DGAC² a fait amende honorable sur cette question : lors de la réunion publique de lancement de la concertation du 4 juin, à Nantes, son directeur général Patrick Gandil a proposé lui-même une expertise externe parallèle pour vérifier leurs estimations. Concernant le rapport de 2017, les 3 experts dits "médiateurs" avaient projeté 6 millions de passagers en 2025. Or, nous avons déjà atteint 6,2 millions en 2018. Tout laisse à penser que l'estimation n'est pas crédible au regard des 13% d'augmentation du trafic en 2018 et des 21% sur les 4 premiers mois 2019. Pour la période estivale (juin, juillet, août), nous sommes passés de 43 vols/jour

en 2017 à 64 vols/jour en 2018, soit 48% de vols supplémentaires en QFU03 (décollage vers le nord avec virage à droite) directement ressentis par les habitants du Champsiôme et de Viais.

Concernant notre commune, quelle est votre plus grosse inquiétude ?

La piste transversale est un scénario catastrophe pour Pont Saint Martin et plusieurs communes voisines dont Bouaye. J'ai exprimé cette inquiétude des Martipontains auprès des deux garantes de la CNDP³. En effet, la loi du plus grand nombre présente toujours un risque, alors même que certaines populations pourtant surveillées ne s'étaient pas exprimées en 2016 en faveur d'un transfert.

Cette piste transversale est-elle crédible ?

La pire menace est de penser que ce scénario n'est pas crédible ! Il nous faut argumenter notre rejet de cette piste lors de nos contributions sur la plateforme afin que l'État écarte ce scénario sans l'opposer aux autres. Les conséquences environnementales, agricoles et humaines sont excessives et provocatrices en terme d'aménagement du territoire et de respect des populations ayant investi dans la pierre bien avant que l'État n'envisage un tel scénario catastrophe.

1 - Plan de Gène Sonore

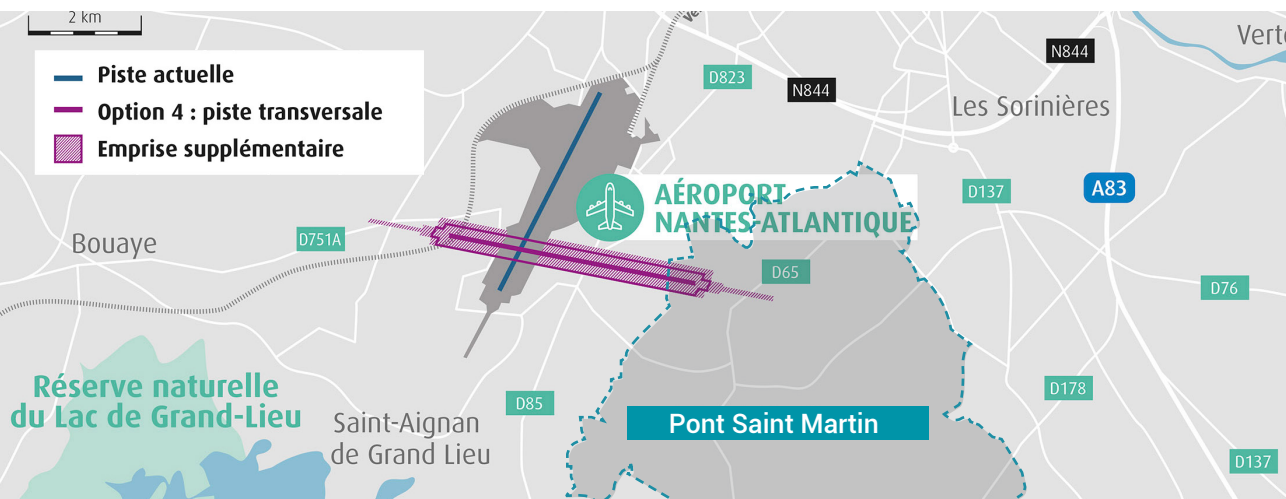
2 - Direction Générale de l'Aviation Civile

3 - Commission Nationale de Débat Public



• Implantation de la piste transversale :

(source : www.reamenagement-nantes-atlantique.fr)



Le dossier complet ainsi que les différents scénarii sont à consulter sur www.reamenagement-nantes-atlantique.fr ou en mairie.

Pouvez-vous préciser votre pensée ?

En 2006, la DGAC, à la demande du Département, avait démontré l'incohérence d'un tel scénario. 200 hectares de terres agricoles étaient impactés (240 ha pour une piste de 3400m) alors que la DGAC ne parle plus que de 115 ha dans son nouveau document hors compensation, ce qui est obligatoire. Pourquoi cet impact est-il minimisé et laisse à penser que ce scénario soit réaliste ? L'impact sur la biodiversité est crucial dans cette hypothèse sans pour autant avoir exploré notre territoire. Il est évoqué, dans le dossier de concertation, le maintien de l'exploitation de la piste actuelle, utilisée uniquement en cas d'indisponibilité de la nouvelle. Pour autant, il est dit que "l'orientation de la piste transversale par rapport aux vents dominants est défavorable par rapport à l'option de référence". Cela indique donc que tous les habitants situés au nord, au sud, à l'ouest et à l'est seront impactés ; ce qui ne valide pas les conclusions de la DGAC affirmant que 10700 personnes en moins seront exposées à plus de 55db. Il n'est pas fait allusion aux hameaux rayés de la carte et aux écoles, collèges et lycée impactés dans ce scénario.

Quels sont les autres arguments en défaveur de ce scénario ?

Sur le site du ministère de l'écologie, il est écrit que la prise en compte de l'environnement doit être intégrée

le plus tôt possible dans la conception d'un projet que ce soit dans le choix du projet, ou dans sa localisation voire dans la réflexion sur son opportunité. La doctrine de l'État, "réduire, éviter, compenser" est mise à mal dans ce projet à l'heure où les élus du Département proposent 0 artificialisation sur la Loire-Atlantique. Ce scénario correspond à la création d'un nouvel aéroport et n'est pas la "solution de réaménagement" annoncée par le 1^{er} Ministre avec la mise en oeuvre "de mesures limitant la hausse des nuisances sonores pour les populations." Avec les communes voisines, nous n'hésiterons pas à recourir aux tribunaux si un tel scénario devait être retenu.

Qu'en est-il du coût ?

La DGAC indique un surcoût dans ce scénario de 350 millions d'euros. Or, en 2006, le coût estimé était de 572 millions d'euros. Il doit être indexé au regard de la hausse des prix du foncier agricole et bâti, notamment sur Pont Saint Martin. Le coût de l'opération s'élèvera donc à 1 milliard d'euros, sans être certain que le futur scénario réponde à l'évolution souhaitée (dixit les médiateurs dans leur rapport 2017). En attendant le réaménagement, de nombreux habitants de Rezé, Bouguenais et Saint Aignan auront été indemnisés grâce à la validation du nouveau PGS. (PGS 2019).

L'absence d'études approfondies pour étayer le dossier

Depuis le départ, on veut opposer le statu quo au développement économique du territoire. Il est urgent d'organiser une table ronde réunissant les représentants économiques (CCI¹, Medef...), la DGAC, les élus locaux et les associations de riverains afin de définir un projet de développement économique et d'évaluer les impacts possibles en cas de maintien de la piste actuelle. Quelles destinations, pour qui ? Quelles rotations hebdomadaires ? Pour quel développement des affaires comparativement au tourisme ? D'après le directeur d'une compagnie low-cost, les voyages d'affaires ne représentent qu'un quart des déplacements. Si cette étude, essentielle, liée au développement économique a été réalisée, elle n'a pas été présentée. Avant même d'envisager un nouveau modèle économique pour notre région, il est fondamental de mener des études ciblées, intégrant le développement aérien dans l'enjeu de transition énergétique. L'autorité environnementale, dans son délibéré du 24 avril 2019, nous dit que : *"le projet considère comme acquis que la saturation de Nantes-Atlantique ne permettrait pas de répondre aux besoins de développement du territoire et nous confirme qu'un lien direct entre ces besoins et une croissance a priori illimitée de l'activité de la plateforme ne va pas de soi et qu'il est nécessaire que ce sujet soit analysé aussi au regard des modes de transport alternatifs."*

D'autres études nécessaires pour éclairer notre compréhension du dossier sont absentes. Le 4 juin, l'ARS² qui n'avait pas été conviée officiellement à intervenir lors des débats, a insisté sur la nécessité d'intégrer les préconisations de l'OMS³. Au dessus 45db Lden, le bruit est néfaste sur la santé des populations, et nous sommes actuellement à 63db Lden. De son côté, l'autorité environnementale regrette que : *"la description actuelle du projet [soit] principalement qualitative et manque de précision, même pour un dossier de concertation."* C'est également ce que les élus locaux ont dit à au Préfet et à la DGAC à plusieurs reprises lors de leurs réunions officielles, notamment en CCE⁴.



CALENDRIER PRÉVISIONNEL

(source : www.reamenagement-nantes-atlantique.fr)

- **Octobre 2018**
Saisine de la Commission Nationale du Débat Public
- **27 mai-31 juillet**
Concertation préalable avec les garants de la CNDP
- **31 août**
Bilan des garanties sur la concertation
- **Fin octobre**
Bilan de la concertation et décision du maître d'ouvrage sur le projet
Lancement de l'avis d'appel d'offre pour la future concession

Un transfert... un 5^{ème} scénario crédible mais absent ?

Depuis plusieurs mois, les élus du territoire et les associations Coceta, Acsan...demandent l'inscription d'un 5^{ème} scénario à la concertation publique : refus de l'État. C'est pourtant la seule alternative crédible dans le cadre d'une évolution croissante du trafic aérien au-dessus d'un territoire urbanisé. L'impact sur l'environnement et la santé est tel qu'il n'est pas envisageable qu'un État responsable ne puisse étudier cette solution, d'autant que certains territoires au nord semblent candidats. Le seul scénario présenté envisageable est le maintien de la piste actuelle (scénario 1) qui constitue "l'option de référence". Il intègre la mise place de l'ILS⁵ entraînant un décalage du seuil d'atterrissage de 250 mètres, d'où un allongement de la piste. Cette solution est contestée par certains spécialistes de l'atelier citoyen, clamant qu'il existe d'autres approches des aéronefs à explorer. La DGAC a indiqué qu'elle les étudiera ; l'instruction n'est donc pas bordée à l'heure où il est demandé d'émettre un avis.

1 - Chambre de Commerce et d'Industrie
2 - Agence Régionale de Santé
3 - Organisation Mondiale de la Santé

4 - Commission Consultative de l'Environnement
5 - Système de guidage vertical ré-axant l'approche des avions par le nord

D'autres pistes à étudier ?

50 ans d'études et de procédures ont été nécessaires pour faire le choix d'abandonner Notre Dame des Landes, et, en cinq mois, l'État s'apprête à choisir un scénario soumis à enquête publique, sans avoir pour le moment tous les éléments d'appréciations et les études permettant d'asseoir une décision éclairée. Ce n'est ni sérieux ni respectueux des habitants. Pour la seconde fois, ils seront bafoués. Le 1^{er} Ministre, lors sa déclaration du 17 janvier, avait indiqué ce dont « le grand Ouest avait besoin » en s'engageant à garantir que Brest, Nantes et Rennes disposent de liaisons faciles avec les autres métropoles européennes, en mettant en place des liaisons rapides avec les hubs long-courriers internationaux. Qu'en est-il de cette proposition ? En parallèle, l'autorité environnementale, révèle que le trafic de l'aéroport d'Orly est plafonné pour limiter les impacts sonores et rappelle que le ministre des Transports s'était aussi engagé à un plafonnement des trafics sur Roissy au moment de la création de 2 nouvelles pistes. Ces deux exemples démontrent que de telles options peuvent-être déterminantes pour limiter les impacts sonores du projet et son acceptabilité. Le niveau de trafic acceptable pouvant être un des objets de la concertation. Alors pourquoi envisager absolument un allongement de la piste où la réalisation d'une seconde piste alors que plusieurs aéroports ne disposant que d'une seule piste accueillent des trafics largement supérieurs à l'estimation pour 2040 ? Pourquoi ne pas s'imposer des limites au sujet du développement du trafic, comme à Orly, pour des raisons de santé publique et pour atteindre la neutralité carbone en 2050 ? Gouverner, c'est choisir ! Notre gouvernement serait bien inspiré de faire le bon choix pour le territoire sans risquer d'opposer des communes les unes aux autres avec des scénarii tous aussi impactants pour nos populations. «Notre Dame des Landes, c'est l'aéroport de la division» avait déclaré notre 1^{er} Ministre. À méditer.

• Comment apporter sa contribution ?

www.reamenagement-nantes-atlantique.fr



Un site Internet participatif



Rencontre avec la DGAC :
le mardi 2 juillet,
9h30-12h30, salle La Charmille



Le dossier de concertation et sa
synthèse disponibles sur le site
et en mairie

Le COCETA Pont Saint Martin

Le COCETA (Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien) a été créé en mars 2018, dans le but de défendre les habitants des communes survolées et souffrant des nuisances de l'aéroport. L'association refuse le développement de cet aéroport et milite pour son abandon, à terme, pour un site moins enclavé et moins urbanisé qui deviendrait véritablement l'aéroport du Grand Ouest. [Venez rencontrer le Coceta Pont Saint Martin lors de la permanence du samedi 6 juillet de 10h à 12h, à l'annexe de la mairie.](#)



Le point sur les travaux en cours et à venir

L'été, le trafic diminuant, divers travaux seront déployés sur l'ensemble de la commune afin de minimiser au maximum l'impact sur la circulation. Faisons le point sur les travaux estivaux.

Retrouvez les plans de déviation et les informations actualisées relatives à ces travaux sur www.mairie-pontsaintmartin.fr.



Rue du Pays de Retz : dernière ligne droite

Les travaux rue du Pays de Retz suivent leurs cours. Après le changement du réseau d'eaux usées, les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public menés par le SYDELA ont débuté. Ils seront suivis par le remplacement des conduites d'eau potable et d'eaux pluviales.

La dernière phase du chantier a débuté fin juin. Il s'agit des travaux de voirie, nécessaires à l'embellissement de la rue et à la sécurité des déplacements. Ils sont menés d'abord sur la phase 1 (le secteur giratoire de Grand Lieu – rue du Haugard), puis sur la phase 2 (Rue du Haugard à Place Bretagne).

Rue du Vignoble : la fibre optique

Des travaux relatifs à la fibre optique, initialement prévus en juin, se dérouleront à partir du 8 juillet, pour une durée d'un mois. Menés par le département via l'entreprise CDH, ils ont pour but de permettre prochainement l'arrivée de la fibre optique dans le quartier. Ils se dérouleront en route barrée la première semaine, avant que la rue ne soit réouverte à la circulation, puis de nouveau fermée en fin de travaux. La déviation se fera via la rue du Plessis.

L'arrivée d'Internet à très haut débit en fibre optique concerne plus de 2 200 Martipontains. Ce déploiement est opéré en plusieurs étapes :

- 2019 : fin des travaux et premiers raccordements pour un secteur totalisant près de 1 200 logements, ainsi que la zone d'activités de la Nivardière.

- D'ici 2021, à nouveau plus de 330 logements supplémentaires concernés, ainsi que la zone d'activités de Viais.

Pour tout savoir sur l'arrivée de la fibre à votre domicile : numerique.loire-atlantique.fr

Ce site permet aux usagers de connaître leur calendrier pour l'arrivée de la fibre optique, et de les accompagner en mettant à leur disposition de nombreuses ressources pédagogiques. Une carte interactive indique l'éligibilité des logements : logement éligible, travaux réalisés (fibre disponible sous 2 mois), travaux en cours (disponible sous 6 mois), travaux en préparation (disponible sous 12 mois).



La parole à... Jean-Marc Allais

Adjoint délégué aux réseaux et à la transition énergétique

Les entreprises de la Nivardière peuvent dès à présent contacter un fournisseur d'accès à Internet pour accéder à une offre en fibre optique. Le numérique est aujourd'hui un enjeu stratégique pour les entreprises. L'arrivée de la fibre optique constitue une révolution permettant un potentiel considérable de croissance. L'accès à Internet devenant plus rapide, cela entraîne un gain de temps dans les activités et donne lieu à de meilleures performances.



Rue de la Bourie : sécuriser et embellir

Les travaux rue de la Bourie débuteront en juillet, pour une durée de 2 mois. Ils seront réalisés en deux phases : dans un premier temps sur les 4 premières semaines de juillet, puis ils reprendront au 19 août, jusqu'à fin septembre. Ils seront réalisés en route barrée, sauf riverains. La déviation mise en place se fera via la rue des Vignes. Ces travaux permettront de moderniser et sécuriser les déplacements sur cette rue, tout en créant une continuité avec les rues d'Herbauges, de Nantes, et prochainement du Pays de Retz. Ils offriront une circulation apaisée, mieux signalisée. Des ralentisseurs seront créés, et les panneaux de signalisation seront revus pour s'adapter aux normes et offrir un environnement plus sécurisé pour tous. Enfin, l'aménagement de cheminements doux permettra de se déplacer en toute facilité et en toute sécurité sans prendre sa voiture.



La parole à... Youssef Kamli

Conseiller délégué à la voirie, aux déplacements, aux transports et à la sécurité routière

Tous ces travaux ont pour but d'offrir à Pont Saint Martin, demain, des rues sécurisées, apaisées, mais également plus esthétiques. Les travaux de réseaux, qui étaient pour certains obsolètes, sont nécessaires pour le quotidien des riverains. Nous essayons au maximum de limiter la gêne de la circulation en prévoyant ces travaux lors de la période estivale.

• Rond-point de Viais : création d'un échangeur

Le Département a lancé en 2018 les travaux du futur échangeur de Viais, entre la RD 178 (route de Machecoul) et la RD 937 (route de La Roche-sur-Yon). Ce chantier important doit aboutir d'ici 2020 à un nouvel aménagement assurant de meilleures conditions de circulation et de sécurité.

Les deux ronds-points composant l'échangeur ont été mis en circulation en juin avec une route provisoire les reliant le temps de la construction de l'échangeur, qui démarre cet été pour une durée d'environ 6 mois.

Dans le cadre de ces travaux routiers, une déviation est mise en place pour permettre la réalisation de l'échangeur, depuis le 27 mai.

Les rues de l'Eveil, du Fonteny, et la rue du Meunier sont ainsi interdites d'accès. Cela permettra de préserver les riverains du village de la Bénétière des éventuelles gênes liées aux automobilistes qui ne suivraient pas la déviation mise en place. Elles resteront fermées pendant un an, le temps de la durée des travaux sur cet échangeur de Viais.





La Maison de l'Enfance prépare l'été

En cette année 2019, les équipes du service extrascolaire de Pont Saint Martin ont à nouveau mis toutes leurs compétences au service de la préparation d'un été plein d'aventures pour les enfants et ados.

Au menu pour les enfants accueillis au sein de l'accueil de loisirs : des grands jeux, des semaines à thèmes comme le Moyen-Âge ou encore les Robinsons, mais également des séjours permettant la découverte de l'environnement et de pratiques sportives. Des sorties seront aussi au programme comme

par exemple une journée au Parc Océanile à Noirmoutier. Les jeunes ne seront pas en reste avec, pour leur plus grand plaisir, l'organisation des Olympiades départementales ou encore la découverte de la robotique et des espaces naturels en canoë.

Quelques dates à retenir pour l'été :

- Jeu joue - **Jeudi 18 juillet** : 18h30–21h au 3^{ème} Lieu, veillée familiale sur le thème du jeu (sur réservation), plus d'infos dans le PSM Actu de juillet-août.
- Garden Party - **Vendredi 30 août** : 19h–21h à la Maison de l'Enfance, Salle Utrillo, soirée de clôture des activités d'été.

+d'infos : 02 40 26 80 23 - formalitesfamilles@mairie-pontsaintmartin.fr



Rafraîchissement des connaissances Code de la route

Le monde évolue, notre environnement routier aussi ! Le Conseil des Sages, en accord avec les élus, a mis en place un rafraîchissement des connaissances du code de la route, avec les changements intervenus au fil du temps. Les aînés, souvent conducteurs aguerris, se trouvent quelquefois hésitants devant les nouvelles dispositions qui ont pu apparaître ces dernières années.

Des sessions de remise à niveau, d'une durée de 3h, sont ainsi menées par l'auto-école martipontaine, BSP Conduite. Ces formations sont prises en charge par la municipalité et sont donc gratuites pour les participants. Présentée lors des journées « A l'air libre » cette initiation a reçu l'adhésion de plus de 60 personnes.

Deux premières sessions ont été mises en place les 20 et 27 juin avec succès et bonne humeur. Deux nouvelles demi-journées seront mises en place sur le mois d'octobre, les dates restant encore à préciser.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie ou par mail : conseildessages@mairie-pontsaintmartin.fr



Résidence seniors Les Jardins du Bourg : une véritable démarche participative

Le 29 avril, un groupe de potentiels futurs habitants de la Résidence Les Jardins du Bourg, a été convié à un atelier participatif visant à accompagner une réflexion collective sur le projet de vie au sein de la Résidence, en présence de l'adjointe aux affaires sociales et à la petite enfance, Karine Meng, des techniciens communaux en charge du projet et du bailleur social partenaire et porteur de la démarche, Atlantique Habitations.

Un projet d'habitat intermédiaire à destination des aînés

Situé entre la rue de l'Ouche Cartière et la rue de Nantes, Les Jardins du Bourg est un ensemble de 17 logements (5 T2, 10 T2 Bis et 2 T3) à loyers abordables organisés autour d'une parcelle verte partagée. Ce projet s'inscrit dans la politique de cohésion sociale portée par la commune, favorisant le développement de l'habitat pour tous et répondant aux besoins spécifiques des personnes âgées. La location sera ouverte aux personnes âgées éligibles au logement social.

Une réflexion en amont sur le projet de vie

L'aspect innovant réside dans l'animation d'une véritable démarche participative, auprès du groupe de potentiels futurs locataires, par le bailleur social Atlantique Habitations. À travers la réalisation de 2 ateliers, le but est d'inscrire le programme et ses habitants dans l'écosystème local. Au-delà de l'attribution potentielle d'un logement, l'objectif est de proposer un cadre de vie mais aussi une vision précise des activités qui pourront être partagées par les habitants et les services disponibles à proximité. Une première réunion publique avait été organisée en 2017 pour présenter le projet participatif, 32 seniors s'étaient dits susceptibles d'être intéressés. C'est ainsi que le 29 avril dernier, 9 seniors accompagnés de leur famille ont répondu favorablement pour prendre part à cette démarche.

L'atelier « Le Jardin des Idées » du 29 avril

L'atelier a permis d'écouter, de formaliser et d'approfondir les besoins en termes de services et de lien social au sein de la résidence. 3 thèmes ont été soumis à l'échange des participants : le vivre ensemble (au sein de la résidence), le vivre-ensemble élargi (l'environnement, les riverains, les associations, les écoles...), l'offre de services et les questions de mobilité. Les aînés conviés à participer ont préalablement vu leur éligibilité au logement social vérifiée. Il a été rappelé aux participants que l'attribution de logements sociaux obéissait à des critères spécifiques et qu'à ce titre, l'adhésion à la démarche ne garantissait pas l'attribution d'un logement.



La parole à... Karine Meng

Adjointe déléguée au social et à la petite enfance

Les 17 maisons ont été pensées pour permettre aux résidents de rester le plus longtemps possible dans leur logement. Leur disposition a été réfléchi pour favoriser les échanges et les connexions entre résidents, au sein d'un espace central à partager. Une démarche participative préalable sur le projet de vie est en cours, bien que ce projet ne soit pas celui d'une résidence services.





Renouvellement du partenariat entre Pont Saint Martin et l'OGEC

Faisant suite au contrat d'association signé entre l'État et l'école privée Saint Joseph le 8 septembre 2005, Pont Saint Martin participe chaque année au financement du fonctionnement des classes élémentaires et maternelles de l'école privée Saint Joseph.

Les convention et contrat en cours étant arrivés à échéance au 31 décembre 2018, le conseil municipal a voté leur renouvellement pour une durée de 3 ans, de janvier 2019 à décembre 2021. Une convention de forfait communal, pour les élèves élémentaires, et un contrat, pour le financement des classes maternelles fixent ainsi les modalités de calcul de la participation financière attribuée aux élèves martipontains inscrits à l'école privée Saint Joseph. **"Il est nécessaire de maintenir ce contrat de financement entre la commune et l'OGEC afin de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Joseph, à même hauteur que pour l'école des Halbrans."** commente Martine Chabirand, adjointe déléguée à l'éducation, aux activités périscolaires et extrascolaires, à la jeunesse et à la vie sportive.

Pour 2019, le forfait communal s'élève à 613,40 € par élève des classes maternelles, hors pré-petites sections. Cette subvention se base sur un effectif maternel de 84 élèves martipontains, soit une subvention de 51 525,60 € au total.

Pour les classes élémentaires, le forfait par élève s'élève à 538,17 €, soit un total de subvention de 72 114,78 € pour un total de 134 élèves martipontains.

Chaque année, une nouvelle évaluation des coûts sera réalisée pour ajuster le montant des subventions. **"Pour l'équipe municipale, l'accompagnement de toutes les familles martipontaines de manière équitable est au cœur du projet communal. Cette recherche d'équité s'inscrit dans le cadre de la réussite de tous les élèves Martipontains, quel que soit le parcours choisi."** conclut Yannick Fétiveau, maire.

L'état civil

- **NAISSANCES** : Sacha GUILBAUD, 4 rue du Fonteny - Lino BRIZÉ, 35 rue de Nantes
- Ines GHNANIA, 5 Impasse Pasquier
- Marta MANDRET, 17 Impasse des Guifettes - Gabin PLESSIS, 1 Impasse du Carré Rouge - Gauthier GAINARD LEFEBVRE, 9 bis le Grand Fréty
- **MARIAGES** : Antoine QUESSETTE et Juliette BRUNNER
- **DÉCÈS** : Raymonde DEBODE, Gérard HAMON, Jacky ROCHEATEAU

Les infos pratiques

Médecins : Contactez le 15 qui vous dirigera soit vers le CAPS de Bouaye, soit aux Urgences de Nantes.

Pharmacies : 3237.

Infirmiers : Centre de soins : 02 40 26 83 88 / 06 45 57 55 96
Christine Faouaid - Chantal Foucher - Céline Maréchal 02 40 26 81 08 ou 06 82 40 66 82

Morgan Langlais - Sabrina Saulnier : 02 44 84 55 75

P.M.I. (Protection Maternelle Infantile) : 02 40 78 70 25

Assistantes Sociales Sur RDV, au 02 40 78 70 25

CLIC : Sur RDV au 06 25 07 00 62

Point Relais Emploi : 02 51 78 47 83

Conciliateur de Justice : 02 51 70 55 55

Elus d'astreinte : 06 84 62 30 98

• ENSEMBLE RÉUSSIR PONT SAINT MARTIN •

Le réaménagement de Nantes Atlantique ! Info ou intox !

Vieille idée des opposants au transfert de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, la création d'une piste transversale à Nantes-Atlantique revient épisodiquement.

Maintes fois écartée par différentes études, notamment celle de la DGAC, diligentée en 2006 par le Département et par les trois médiateurs recrutés pour enterrer le projet de transfert de l'aéroport, voilà qu'elle renaît de ses cendres dans la consultation publique de ce mois de juillet sur le réaménagement de Nantes Atlantique.

Particulièrement catastrophique pour notre commune ainsi que celle de Saint-Aignan et de Bouaye, ce scénario doit être combattu activement afin qu'il soit écarté définitivement par l'État.

Comme nous l'avons développé dans le dossier, les enjeux sont considérables pour nos communes et nous sommes au carrefour d'un vrai choix de modèle économique pour notre territoire qui doit installer des priorités, à savoir la santé publique, la préservation de nos populations et de notre environnement.

Si l'idée de transfert pouvait heurter certains d'entre nous au regard de la consommation d'espaces agricoles ou naturels, la croissance exponentielle du trafic aérien est toute aussi insupportable au regard des nuisances subies au quotidien par les populations survolées et les risques pour la santé.

Comme pour l'aéroport d'Orly, il faut sans doute envisager un contrôle de l'activité afin de préserver les habitants sans qu'il ne soit prouvé que cela se fasse au détriment du développement économique.

La question est d'ailleurs posée par l'autorité environnementale avec comme corollaire la question des transports alternatifs et des liens entre les aéroports pour éviter de créer des plateformes internationales de manière inconsidérée. Cette idée constituait l'axe prioritaire du 1^{er} ministre lors de son discours du 17 janvier 2018. A lui de la mettre en œuvre.

• PONT-SAINT-MARTIN AVANCE •

Aménagement de l'aéroport : d'abord protéger la population

Beaucoup de choses ont déjà été dites et écrites au sujet du réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique qui fait l'objet d'une concertation jusqu'au 31 juillet. Le dossier est consultable en mairie ou sur le site internet www.reamenagement-nantes-atlantique.fr.

Quelques éléments nous paraissent essentiels et prioritaires pour les habitants de Pont-Saint-Martin.

Notre opposition est totale à l'hypothèse d'une piste transversale orientée Est-Ouest qui permettrait d'éviter le survol du cœur de l'agglomération nantaise mais impacterait, entre Bouaye et Les Sorinières, de nouvelles populations et viendrait « couper » notre commune en deux.

Cette option écartée par le passé, n'est pas devenue plus intéressante et réalisable : coûts très importants, impacts écologiques et agricoles considérables, routes et voies SNCF à dévier. Aucune étude d'impact sérieuse n'est jointe à cette proposition. L'ampleur des démarches et des travaux reviendrait à construire un nouvel aéroport sur place et pour des dizaines d'années, en pleine zone urbanisée. Ce serait faire perdurer toutes les nuisances et les contraintes qui avaient conduit il y a près de vingt ans à choisir de déplacer l'aéroport.

Si le besoin est de reconstruire un aéroport, alors il fallait le faire à Notre-Dame-des-Landes et à défaut rechercher un autre site.

L'option de la piste transversale vise à rechercher la bienveillance d'habitants de Bouguenais, Rezé, Nantes voire Saint-Aignan, qui seraient moins survolés, en déplaçant les conséquences et sans régler les problématiques de fond de l'aéroport du grand Ouest.

Comme tout nouveau transfert n'est pas envisageable à court terme, nous demandons que soient poursuivies et engagées toutes les mesures de protection de la population riveraine : compensation des nuisances sonores pour les plus impactés, engagement d'un suivi des pollutions atmosphériques dont on sait peu de choses, interdiction des vols de nuit. Sans oublier l'adaptation des infrastructures liées aux déplacements : desserte de l'aéroport par le train ou le tramway et amélioration de la desserte routière afin de ne pas congestionner tous les axes secondaires.

La vigilance et la fermeté actuelles devront peut-être se transformer en forte mobilisation dans quelques mois.



L'AGENDA DES ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 13 juillet - Sortie en canoë, 10h-12h à la halte nautique
- Du 16 au 20 juillet - Semaine du Jeu à la Médiathèque et la Maison de l'Enfance
- 23 août - Cinésite : Les vacances du Petit Nicolas, 21h30 à l'Aire de Loisirs
- 24 août - Sortie en canoë, 8h-10h à la halte nautique

Mairie de Pont Saint Martin

Rue de la mairie- 44860 Pont Saint Martin • Tél. : 02 40 26 80 23 - Fax : 02 40 32 77 51 - E-mail : contact@mairie-pontsaintmartin.fr

Horaires : (Attention, horaires spéciaux l'été, voir page 3)

le lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mardi : de 8h45 à 12h15 (Fermé au public l'après-midi)

Le vendredi : de 8h45 à 16h15

Le samedi : de 9h à 12h (état civil uniquement)